

Pourrait-il nous informer, lorsqu'il se rendra à cette demande des producteurs de l'Ouest, s'il consentira également à étendre cette possibilité aux agriculteurs de l'Est du Canada, afin que ces derniers puissent bénéficier des mêmes avantages?

* * *

AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA MOBILISATION EN INDE ET AU PAKISTAN—LES INTENTIONS DU CANADA AU SEIN DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

[Traduction]

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné les rapports incessants sur la mobilisation en Inde et au Pakistan ainsi que l'évidence d'une tension croissante entre ces deux pays, le Canada proposera-t-il ou appuiera-t-il une motion de débat d'urgence sur la situation au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies tout comme il a soulevé la question d'Amchitka à l'Assemblée générale?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non. Le gouvernement ne croit pas qu'un débat, au sein du Conseil de sécurité, ou de l'Assemblée générale, sur le malheureux conflit qui persiste entre l'Inde et le Pakistan contribuerait à le régler.

L'hon. M. Dinsdale: Le gouvernement projette-t-il alors d'appuyer l'action des Nations Unies et de débattre la situation des réfugiés au Pakistan oriental?

L'hon. M. Sharp: Oui, monsieur l'Orateur. C'est précisément pourquoi nous ne voulons pas mêler les aspects politiques et humanitaires de la question.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA VÉRIFICATION DES SUBVENTIONS—LE CAS DE LA STEP LITE MANUFACTURING LIMITED

M. A. D. Hales (Wellington): Ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Elle est reliée à celle que je lui ai posée hier, à laquelle il a répondu qu'il donnerait une réponse plus détaillée.

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): En réalité, nous n'avons pas fourni de fonds à la société dont le député a parlé hier. Mon ministère a fait à la Step Lite Manufacturing Company une offre de subvention assujettie à certaines conditions à l'égard d'un projet à Renfrew (Ontario). Avant de faire l'offre, le ministère a analysé minutieusement la rentabilité du projet, y compris les ressources financières et de gestion dont on disposait pour sa réalisation. Les conditions qui régissent l'offre ont pour but de s'assurer que ces ressources seront utilisées avec efficacité.

M. Alexander: Qu'entend-on par là?

M. Hales: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Le ministre a trompé la Chambre et le peuple canadien. Je le dis en m'appuyant sur le communiqué qu'il a fait publier le 25 octobre dans lequel il annonce que la Step Lite Manufacturing Limited obtiendrait une subvention d'encouragement d'à peu près \$216,000 qui lui

[M. Lessard (Lac-Saint-Jean).]

permettrait de créer 99 emplois. Je pose la question de privilège parce que le ministre n'aurait pas dû publier ce communiqué qui annonce l'octroi de cette subvention et la création d'emplois avant examen de tous les éléments, comme il l'a dit aujourd'hui. Faire paraître un tel communiqué avant l'octroi de la subvention c'est tromper le pays et le public.

Des voix: Bravo!

[Français]

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, j'ai expliqué à plusieurs reprises la procédure que nous suivons dans ces matières, et c'est la seule filière possible lorsqu'une compagnie désire obtenir une subvention. Nous discutons avec les dirigeants de la compagnie, nous faisons les analyses nécessaires et nous disons aux représentants de la compagnie qu'ils auront droit au montant indiqué, une fois les conditions remplies. Seulement, on ne peut pas accorder la subvention avant que les tâches et positions soient créées, et que l'usine soit en marche.

[Traduction]

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute que ce point puisse faire l'objet d'une question de privilège. L'honorable député aimerait peut-être poser une question supplémentaire. Nous pourrions sans doute aller plus vite en procédant de la sorte.

• (3.00 p.m.)

M. Hales: Merci, monsieur l'Orateur. La question de privilège que je pose est . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Hales: Je la pose directement au ministre. Pourquoi ces faits ont-ils été publiés à l'avance?

L'hon. M. Marchand: En raison d'un accord.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je prie l'honorable député de Surrey-White Rock de bien vouloir m'excuser. Je lui donnerai la parole avant la fin de la période des questions, mais l'honorable député d'Hamilton-Ouest invoque le Règlement.

M. Alexander: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur; étant donné l'intérêt que ce projet a soulevé, j'espère que le ministre va énoncer les conditions qui doivent être remplies par cette société, afin que tout le monde les connaisse.

M. l'Orateur: L'honorable député de Surrey-White Rock a la parole.

* * *

LE CENTRE NATIONAL DES ARTS

LA SITUATION FINANCIÈRE

M. Barry Mather (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, je voulais poser ma question au secrétaire d'État, mais en son absence peut-être le secrétaire parlementaire voudra-t-il en prendre note. Étant donné que l'on a annoncé une perte supplémentaire de 2 millions de dollars pour le Centre national des Arts, j'aimerais savoir si le ministre considère la situation comme satisfaisante ou s'il entend s'intéresser au fonctionnement de ce théâtre?